

Equité Du Système De Délibération Scolaire : Analyse Des Critères D'indulgence Et De Repêchage Lors Des Conseils De Classes De Fin D'année Scolaire. Etude Menée A L'ITIP Saint Vincent De Paul Et Au G.S. Les Grammairiens A Kinshasa-Mont-Ngafula

Cyrille-Marie MUYEMBE KASIAMA¹, Joachim MUNGUYA BUZUMI², Félicien MULANGI NGOYI³,
Jean MPONGOSO BASINSA⁴

¹Teacher and Ph.D candidate at the Faculty of Psychology and Educational Sciences of the National Pedagogical University (U.P.N), Kinshasa/ Ngaliema, D.R. Congo, email: cyrillemuyembe48@gmail.com

²Teacher and Ph.D candidate at the Faculty of Psychology and Educational Sciences of the National Pedagogical University (U.P.N), Kinshasa/ Ngaliema, D.R. Congo.

³Teacher and Ph.D candidate at the Faculty of Psychology and Educational Sciences of the National Pedagogical University.

⁴Ph.D candidate at the Faculty of Psychology and Educational Sciences of the National Pedagogical University.

Corresponding Author : Cyrille-Marie MUYEMBE KASIAMA



Résumé : Le système éducatif congolais, confronté à des défis structurels et des disparités socio-économiques, s'appuie sur des mécanismes d'évaluation qui, bien que visant l'équité, peuvent générer des inégalités. Au cœur de cette problématique se trouvent les délibérations scolaires de fin d'année, où les critères d'indulgence et de repêchage jouent un rôle déterminant dans la trajectoire académique des élèves. Cette étude explore la nature et l'application de ces critères au sein de deux établissements scolaires de Kinshasa-Mont-Ngafula, l'ITIP Saint Vincent de Paul et le G.S. Les Grammairiens, afin d'analyser leur impact sur l'équité du système. L'objectif principal est d'identifier les facteurs influençant les décisions d'indulgence et de repêchage, de comparer les pratiques entre les deux institutions, et d'évaluer dans quelle mesure ces mécanismes contribuent à une justice scolaire ou, au contraire, perpétuent des inégalités. Les résultats préliminaires révèlent des divergences significatives dans l'interprétation et l'application des critères, souvent influencées par des considérations socio-affectives, la pression institutionnelle et des biais implicites. Ces pratiques hétérogènes soulèvent des questions fondamentales sur la standardisation des processus délibératifs et la transparence des décisions. Bref, cette étude met en lumière la complexité de l'équité dans les délibérations scolaires congolaises. Elle suggère la nécessité d'une harmonisation des directives, d'une formation accrue des acteurs éducatifs et d'une réflexion approfondie sur les outils d'évaluation pour garantir que les critères d'indulgence et de repêchage servent véritablement l'équité et la réussite de tous les élèves, sans introduire de nouvelles formes de discrimination.

Mots-clés: Equité, délibération, indulgence, repêchage

Equity in the school deliberation system: an analysis of leniency and grade-promotion criteria during end-of-year class councils. A study conducted at ITIP Saint Vincent de Paul and G.S. Les Grammairiens in Kinshasa-Mont-Ngafula.

Abstract: The Congolese education system, facing structural challenges and socioeconomic disparities, relies on assessment mechanisms that while aiming for equity can generate inequalities. Central to this issue are the end-of-year academic deliberations, where criteria regarding leniency and grade recovery (or "repêchage") play a decisive role in students' academic trajectories. This study explores the

nature and application of these criteria within two schools in the Kinshasa-Mont-Ngafula district ITIP Saint Vincent de Paul and G.S. Les Grammairiens to analyze their impact on the system's equity.

The primary objective is to identify the factors influencing decisions on leniency and grade recovery, compare practices between the two institutions, and assess the extent to which these mechanisms foster educational fairness or, conversely, perpetuate inequalities. Preliminary results reveal significant discrepancies in the interpretation and application of criteria, often influenced by socio-emotional considerations, institutional pressure, and implicit biases. These inconsistent practices raise fundamental questions regarding the standardization of deliberation processes and the transparency of decisions.

In short, this study highlights the complexity of equity in Congolese academic deliberations. It suggests a need for harmonized guidelines, enhanced training for educational stakeholders, and in-depth reflection on assessment tools to ensure that leniency and grade recovery criteria genuinely serve equity and student success without introducing new forms of discrimination.

Keywords: Equity, deliberation, leniency, grade recovery

Contexte

Le système éducatif de la République Démocratique du Congo (RDC), hérité en partie de la période coloniale, se caractérise par une structure centralisée et une forte prépondérance de l'évaluation sommative, culminant avec les délibérations de fin d'année. Ces moments cruciaux, où sont décidés les passages en classe supérieure ou les redoublements, ne se limitent pas à une simple compilation de résultats scolaires. Ils intègrent souvent des considérations plus larges, parfois informelles, qui peuvent influencer la trajectoire scolaire des élèves. L'importance de ces décisions est d'autant plus grande que la performance scolaire est perçue comme un facteur déterminant d'ascension sociale dans un contexte de fortes inégalités (Sagbo & Wonyra, 2026). Les délibérations, par leur nature collégiale, sont censées garantir une certaine objectivité, mais leur fonctionnement réel peut s'avérer complexe et sujet à des interprétations diverses, voire à des biais.

Dans ce cadre, la délibération scolaire, loin d'être un acte purement technique, s'inscrit dans une dynamique sociale et institutionnelle où les acteurs (enseignants, administration, parfois parents) interagissent et négocient. Cette interaction peut être analysée à travers le prisme de la sociologie des organisations (Lazega, 1994; Bagla, 2003), révélant les jeux de pouvoir et les normes implicites qui régissent ces processus décisionnels. La pression pour la réussite, tant des élèves que des établissements, peut conduire à l'application de critères d'indulgence ou de repêchage, dont la transparence et l'équité sont souvent remises en question. Ces pratiques, bien que visant parfois à soutenir les élèves en difficulté, peuvent paradoxalement introduire des inégalités si elles ne sont pas encadrées par des règles claires et universellement appliquées (Tshiunza et al., 2025).

0.1. Problématique

Malgré l'existence de directives ministérielles, l'application des critères d'indulgence et de repêchage lors des conseils de fin d'année à Kinshasa révèle un manque de transparence et d'uniformité préoccupant. Cette opacité engendre des perceptions d'injustice parmi les élèves et leurs familles, sapant la légitimité du système éducatif. Les décisions de promotion ou de redoublement, souvent perçues comme arbitraires, peuvent avoir des conséquences profondes sur la motivation des élèves et leur persévérance scolaire (Beauregard & Grenier, 2017). La question n'est pas tant l'existence de ces mécanismes de flexibilité, mais plutôt la manière dont ils sont mis en œuvre, qui devrait être soumise à un examen rigoureux pour garantir l'équité (Moreno Serna, 2023).

La problématique se cristallise autour de l'absence de protocoles clairs et de la subjectivité potentielle des acteurs impliqués dans les délibérations. Les critères informels, tels que le comportement de l'élève, son assiduité, son origine sociale ou même la relation de ses parents avec l'établissement, peuvent prendre le pas sur les performances scolaires pures, créant ainsi des inégalités de traitement. Cette situation est exacerbée par le manque de mécanismes de recours ou de contestation efficaces, laissant peu de marge aux familles pour contester des décisions perçues comme inéquitables (Gauthier, 1992). L'étude vise donc à explorer cette zone grise des pratiques délibératives, en identifiant les facteurs qui influencent réellement les décisions d'indulgence et de repêchage dans les établissements scolaires de Kinshasa.

La question de recherche centrale qui guide cette étude est la suivante:

- Comment les critères d'indulgence et de repêchage sont-ils appliqués lors des conseils de classes de fin d'année scolaire à l'ITIP Saint Vincent de Paul et au G.S. Les Grammairiens à Kinshasa-Mont-Ngafula?
- Quelles sont les implications de ces pratiques sur l'équité du système de délibération scolaire?

0.2. Hypothèses

De ce qui précède, nous émettons nos hypothèses en ces termes :

- L'application des critères d'indulgence et de repêchage lors des conseils de classe de fin d'année scolaire à l'ITIP Saint Vincent de Paul et au G.S. Les Grammairiens varierait significativement en fonction du statut de l'établissement, du profil de l'élève (conduit, régularité, disciplines clés) et de l'écart de points par rapport au seuil de réussite fixé par les instructions officielles du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté.
- Les pratiques d'indulgence et de repêchage engendreraient une équité à géométrie variable qui fragilise l'impartialité globale du système de délibération scolaire.

0.3. Pertinence scientifique et sociale

Cette étude se justifie par l'urgence de comprendre les mécanismes sous-jacents aux délibérations scolaires en RDC, un domaine où la recherche empirique est encore limitée, particulièrement en ce qui concerne les pratiques d'indulgence et de repêchage.

En analysant les critères appliqués à l'ITIP Saint Vincent de Paul et au G.S. Les Grammairiens, cette recherche comblera une lacune significative dans la littérature sur l'équité éducative en Afrique subsaharienne. *Elle contribuera* à une meilleure compréhension des dynamiques locales, souvent ignorées par les cadres théoriques occidentaux, et offrira des données concrètes pour éclairer les décideurs politiques et les acteurs éducatifs (Tshiunza et al., 2025).

L'apport de cette étude ne se limite pas au scolaire seulement. Sur le plan pratique, les résultats permettront de formuler des recommandations concrètes pour améliorer la transparence et l'uniformité des délibérations, favorisant ainsi une plus grande équité dans le système éducatif congolais.

En identifiant les facteurs d'influence et les disparités, cette recherche pourra servir de base à l'élaboration de lignes directrices plus claires et à la formation des enseignants et des administrateurs scolaires. Elle vise à promouvoir une culture de la justice scolaire, où chaque élève est évalué sur des bases objectives et équitables, indépendamment de son origine ou de son statut social, contribuant ainsi à la réalisation d'une véritable égalité des chances.

I. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

La présente étude s'inscrit dans un cadre théorique robuste, ancré dans les concepts d'équité éducative et d'égalité des chances, et enrichi par l'analyse des dynamiques délibératives. Comprendre les mécanismes d'indulgence et de repêchage dans les systèmes scolaires congolais nécessite une exploration approfondie des fondements philosophiques et sociologiques de la justice en éducation, ainsi qu'une analyse des processus décisionnels collégiaux. Cette revue de littérature vise à éclairer les enjeux sous-jacents aux pratiques observées, en s'appuyant sur des théories reconnues et des recherches empiriques pertinentes.

1.1. Concepts d'équité et d'égalité des chances en éducation

L'équité en éducation ne se résume pas à une simple égalité de traitement; elle implique une considération des inégalités initiales pour garantir des chances de succès comparables à tous les apprenants. Cette distinction fondamentale est au cœur des théories de la justice sociale qui ont profondément influencé le champ éducatif. L'égalité des chances, bien que souvent invoquée, est un concept polysémique qui nécessite une clarification rigoureuse pour éviter les simplifications abusives, comme le souligne Sagbo et Wonyra (2026) dans leur analyse des déterminants de la performance scolaire.

La théorie de la justice comme équité de John Rawls (1971) constitue un pilier essentiel pour appréhender l'équité éducative. Rawls postule que les institutions sociales doivent être organisées de manière à bénéficier aux moins avantagés, ce qui se traduit

en éducation par la nécessité de compenser les désavantages sociaux et économiques. Ses principes de justice, notamment le principe de différence, suggèrent que les inégalités sont justifiables uniquement si elles profitent aux membres les plus défavorisés de la société (Walraevens, 2024). Appliqué au contexte scolaire, cela signifie que les politiques éducatives, y compris les systèmes de délibération, devraient viser à réduire les écarts de réussite liés aux origines sociales, plutôt qu'à les perpétuer. Mbonda (2009) explore la justification des droits et la neutralité métaphysique chez Rawls, soulignant l'importance d'un cadre juste pour l'allocation des ressources et des opportunités.

Amartya Sen, quant à lui, propose une approche par les **capabilités**, qui met l'accent sur la liberté réelle des individus de choisir les vies qu'ils ont des raisons de valoriser. Contrairement à *Rawls* qui se concentre sur la distribution des biens premiers, Sen s'intéresse aux opportunités réelles que les individus ont de convertir ces biens en fonctionnements effectifs (Igersheim, 2013). En éducation, cela signifie que l'équité ne se limite pas à l'accès aux ressources scolaires, mais englobe également la capacité des élèves à les utiliser efficacement pour développer leurs talents et atteindre leurs objectifs. Une politique de repêchage, par exemple, ne serait équitable selon Sen que si elle offre aux élèves en difficulté les moyens concrets de développer leurs capacités, au-delà d'une simple seconde chance formelle.

Pierre Bourdieu offre une perspective critique sur l'égalité des chances, en démontrant comment le système éducatif, loin d'être neutre, reproduit les inégalités sociales à travers la transmission de l'héritage culturel et du capital scolaire. Pour Bourdieu, l'école valorise implicitement les codes culturels des classes dominantes, désavantagant ainsi les élèves issus de milieux populaires dont le capital culturel est moins reconnu (Robichaud & Crevier, 2016). Les pratiques d'évaluation et de délibération peuvent, dans cette optique, devenir des mécanismes de légitimation des inégalités, en attribuant l'échec à des déficiences individuelles plutôt qu'à des structures sociales. L'indulgence ou le repêchage, s'ils ne sont pas accompagnés d'une remise en question des critères d'évaluation et des attentes implicites, risquent de n'être que des ajustements superficiels qui ne modifient pas la logique de reproduction sociale.

1.2. Théories de l'évaluation scolaire et de la prise de décision en contexte éducatif

L'évaluation scolaire est un processus complexe, bien au-delà de la simple mesure des connaissances, qui joue un rôle déterminant dans le parcours des élèves et dans la perception de l'équité du système. Les théories de l'évaluation distinguent souvent l'évaluation formative, qui vise à accompagner l'apprentissage, de l'évaluation sommative, qui certifie les acquis et décide du passage ou non à la classe supérieure. Les délibérations de fin d'année s'inscrivent principalement dans cette dernière catégorie, mais leur équité dépend de la manière dont les informations formatives sont intégrées dans la décision finale.

La prise de décision en contexte éducatif, notamment lors des conseils de classe ou de délibération, est un acte collégial qui mobilise des jugements professionnels, des valeurs éthiques et des considérations institutionnelles. Les travaux de Corchia (2021) sur la théorie de l'évolution sociale de Jürgen Habermas, notamment son concept d'éthique de la discussion, sont particulièrement pertinents ici. Habermas (1981) propose un idéal de communication où les décisions sont prises par consensus argumenté, dans un espace public où tous les participants ont des chances égales de s'exprimer et d'être entendus (Robichaud, 2017).

Dans le cadre d'une délibération scolaire, cela implique que les enseignants et les administrateurs devraient s'engager dans un dialogue rationnel, exempt de rapports de pouvoir ou de préjugés, pour parvenir à une décision juste pour chaque élève. Bouchard (2010) explore également le dialogue en éducation éthique à travers la pensée d'Habermas, soulignant l'importance d'une communication authentique.

Cependant, la réalité des délibérations est souvent éloignée de cet idéal habermassien. Les décisions sont influencées par des facteurs multiples, allant des performances scolaires objectives aux considérations subjectives liées au comportement, à l'assiduité ou même à la situation familiale de l'élève, comme le suggèrent les pratiques de communication étudiées par Beauregard et Grenier (2017). La légitimité de ces décisions repose sur la transparence des critères et la cohérence de leur application, ce qui est un défi constant dans des systèmes éducatifs confrontés à des ressources limitées et à des pressions diverses.

1.3. Analyse des biais cognitifs et des facteurs psychosociaux dans les délibérations collégiales

Les décisions prises lors des délibérations scolaires, même lorsqu'elles sont collégiales, ne sont pas à l'abri des biais cognitifs et des facteurs psychosociaux qui peuvent altérer l'objectivité du jugement. La psychologie sociale a largement démontré comment les individus, même animés des meilleures intentions, peuvent être influencés par des heuristiques de jugement, des stéréotypes ou des effets de groupe. Ces *biais* sont particulièrement critiques dans un contexte où les enjeux sont importants pour l'avenir des élèves.

Parmi les biais cognitifs les plus pertinents, on peut citer l'effet de halo, où une caractéristique positive ou négative d'un élève (par exemple, un bon comportement général) influence la perception de ses performances scolaires dans d'autres domaines (Gauthier, 1992). De même, le biais de confirmation peut amener les évaluateurs à privilégier les informations qui confirment leurs attentes initiales concernant un élève, ignorant ou minimisant les données contradictoires. Ces phénomènes sont d'autant plus prégnants que les informations disponibles sont incomplètes ou ambiguës, ce qui est souvent le cas lors de l'examen de dossiers d'élèves en difficulté.

Les facteurs psychosociaux jouent également un rôle non négligeable. La pression de groupe, la conformité sociale ou le désir d'éviter les conflits peuvent influencer les membres d'un conseil de délibération à adopter la position majoritaire, même si elle ne correspond pas entièrement à leur jugement individuel. Les travaux sur la sociologie des organisations, tels que ceux de Lazega (1994) ou Offerlé (2009), montrent comment les dynamiques de pouvoir et les réseaux informels peuvent structurer les interactions et les décisions au sein des groupes professionnels. Dans le contexte scolaire, cela peut se traduire par une influence disproportionnée de certains enseignants ou administrateurs, ou par des décisions qui privilégient la cohésion du groupe plutôt que l'équité individuelle.

L'éthique du *care*, explorée par Haber (2011), offre une perspective intéressante pour contrer ces biais. Elle met l'accent sur l'attention aux besoins spécifiques des individus et sur la responsabilité relationnelle, plutôt que sur l'application rigide de règles universelles. Dans une délibération, une approche basée sur le *care* encouragerait une écoute attentive des parcours individuels des élèves, une prise en compte de leurs fragilités et de leurs efforts, et une recherche de solutions adaptées plutôt qu'une simple application mécanique de critères. Gohier (2020) interroge d'ailleurs la place de la raison et de l'émotion dans l'éthique et l'éducation, soulignant la complexité de ces processus décisionnels.

1.4. Études comparatives sur les systèmes d'indulgence et de repêchage dans différents contextes éducatifs

Les systèmes d'indulgence et de repêchage, bien que variés dans leurs modalités, sont des dispositifs courants dans de nombreux systèmes éducatifs, visant à offrir une seconde chance aux élèves en difficulté. Leur efficacité et leur équité sont cependant l'objet de débats intenses. Les études comparatives révèlent des approches diverses, influencées par les philosophies éducatives nationales et les contextes socio-économiques.

Dans certains systèmes, l'indulgence est formalisée par des seuils de réussite ajustables ou des mécanismes de compensation entre matières, tandis que le repêchage prend la forme d'examens de rattrapage ou de programmes de soutien intensif. D'autres contextes privilégient des approches plus discrétionnaires, où le jugement collégial des enseignants joue un rôle prépondérant. La littérature montre que la transparence des critères et la cohérence de leur application sont des facteurs clés de la perception de l'équité par les élèves et leurs familles (Moreno Serna, 2023). L'absence de clarté peut générer de la frustration et un sentiment d'injustice, minant la confiance dans le système éducatif.

Les recherches soulignent également les risques associés à ces dispositifs. Un système d'indulgence trop généreux peut être perçu comme une dévalorisation des standards académiques, tandis qu'un repêchage mal conçu peut ne pas offrir un soutien suffisant pour une réelle amélioration. La question de l'équilibre entre l'exigence académique et l'accompagnement des élèves en difficulté est centrale. Les études comparatives mettent en évidence que les systèmes les plus équitables sont ceux qui combinent des critères objectifs avec une évaluation qualitative des progrès de l'élève, tout en assurant une formation continue des enseignants aux pratiques évaluatives (Tholen, 2015).

1.5. Lacunes de la littérature et positionnement de notre recherche

Malgré l'abondance des travaux sur l'équité éducative et les processus d'évaluation, la littérature présente des lacunes notables, particulièrement en ce qui concerne l'analyse fine des mécanismes d'indulgence et de repêchage dans des contextes spécifiques comme celui de la RDC. Si les théories de la justice sociale (Rawls, Sen) fournissent des cadres normatifs solides pour penser l'équité, et si Bourdieu met en lumière les mécanismes de reproduction, peu d'études empiriques ont examiné comment ces principes se traduisent concrètement dans les pratiques délibératives des établissements scolaires en Afrique subsaharienne.

Les recherches sur les biais cognitifs et les dynamiques de groupe dans les prises de décision collégiales sont bien établies dans d'autres domaines (Lazega, 1994), mais leur application directe aux conseils de délibération scolaire en RDC reste peu explorée. Il y a un manque criant d'études qui documentent les critères formels et informels réellement utilisés, les influences psychosociales, et les perceptions des acteurs (enseignants, administrateurs, élèves, parents) concernant l'équité de ces processus. Les travaux de Corchia (2021) et Robichaud (2017) sur Habermas offrent des outils conceptuels pour analyser la qualité de la délibération, mais leur application empirique dans ce contexte est limitée.

De plus, les études comparatives sur les systèmes d'indulgence et de repêchage sont souvent menées dans des contextes occidentaux, avec des structures éducatives et des réalités socio-économiques très différentes de celles de la RDC. Les spécificités des systèmes éducatifs africains, marquées par des contraintes budgétaires, des défis d'accès et de qualité, et des influences culturelles distinctes, nécessitent des recherches contextualisées. Les travaux de Sagbo et Wonyra (2026) ou Kassiki et al. (2025) commencent à combler ce vide en analysant les déterminants de la performance et l'influence des dépenses éducatives, mais ne se penchent pas spécifiquement sur les processus de délibération.

La présente étude vise précisément à combler ces lacunes en offrant une analyse comparative approfondie des critères d'indulgence et de repêchage dans deux établissements scolaires de Kinshasa. En combinant les perspectives théoriques de la justice sociale avec une analyse empirique des pratiques délibératives et des facteurs psychosociaux, elle contribuera à une meilleure compréhension de l'équité du système de délibération scolaire en RDC. Elle se positionne comme une contribution originale en documentant les réalités locales et en proposant des pistes pour améliorer la transparence et la justice des décisions de fin d'année scolaire, offrant ainsi une base solide pour des réformes futures.

Cette exploration théorique et contextuelle prépare le terrain pour l'analyse détaillée des critères d'indulgence et de repêchage à l'ITIP Saint Vincent de Paul, qui sera le sujet de la section suivante.

1.6. Analyse des Critères d'Indulgence et de Repêchage dans les deux écoles

1.6.1. Analyse des Critères d'Indulgence et de Repêchage à l'ITIP Saint Vincent de Paul

L'Institut Technique Industriel et Professionnel (ITIP) Saint Vincent de Paul, situé dans la périphérie de Kinshasa, se distingue par sa vocation technique et professionnelle, offrant des formations qui préparent directement les élèves à l'insertion professionnelle. Cette spécificité institutionnelle, axée sur l'acquisition de compétences pratiques, influence profondément les dynamiques évaluatives et délibératives. La culture de l'établissement privilégie souvent l'effort soutenu et l'application pratique des connaissances, ce qui peut se traduire par une approche particulière des critères d'indulgence et de repêchage.

En effet, la prise en compte des aptitudes techniques et de la motivation intrinsèque des élèves, au-delà des seules performances scolaires, est une caractéristique notable (Sagbo & Wonyra, 2026). Le contexte socio-économique des élèves, souvent issus de milieux défavorisés, est également un facteur que l'établissement tente d'intégrer dans ses processus de décision, cherchant à concilier exigence académique et justice sociale (Walraevens, 2024).

L'ITIP Saint Vincent de Paul opère dans un environnement où les ressources éducatives sont limitées, ce qui peut accentuer la pression sur les résultats et la nécessité de maximiser les chances de réussite des élèves. Les pratiques délibératives y sont donc souvent le reflet d'un équilibre délicat entre les impératifs pédagogiques et les réalités sociales. La direction et le corps enseignant sont confrontés à la tâche complexe de maintenir des standards éducatifs tout en offrant des opportunités aux élèves qui rencontrent des difficultés, une situation qui résonne avec les défis de l'équité éducative dans des contextes similaires (Kassiki et

al., 2025). La structure organisationnelle de l'ITIP, bien que formellement hiérarchisée, permet une certaine flexibilité dans l'application des règlements, influencée par les dynamiques internes et les relations interpersonnelles, comme le suggèrent les analyses de réseaux organisationnels (Lazega, 1994).

1.6.2. Critères formels d'indulgence et de repêchage selon les règlements internes de l'ITIP

Les règlements internes de l'ITIP Saint Vincent de Paul définissent des critères formels pour l'octroi de l'indulgence et le repêchage, principalement basés sur des seuils de réussite scolaire et des conditions de discipline. Typiquement, un élève dont la moyenne annuelle est légèrement inférieure au seuil de passage peut être éligible à un repêchage si son comportement général est jugé irréprochable et son assiduité exemplaire. Ces critères, bien que clairement énoncés, laissent une marge d'interprétation qui est souvent exploitée lors des délibérations. L'accent est mis sur la progression de l'élève au cours de l'année, une approche qui s'aligne sur les principes de l'évaluation formative et du soutien individualisé (Tshionza et al., 2025). La transparence de ces critères est perçue comme un gage d'équité, bien que leur application puisse parfois être subjective.

Les procès-verbaux des conseils de délibération révèlent que les critères formels incluent également une analyse des résultats par matière, avec une attention particulière portée aux disciplines techniques considérées comme fondamentales pour la filière choisie. Un échec dans une matière clé peut être plus difficile à compenser, même avec de bonnes performances ailleurs. Cette pondération implicite des matières reflète les priorités pédagogiques de l'établissement. La discussion autour de ces cas s'appuie sur une argumentation structurée, où les enseignants présentent des preuves de l'engagement ou des difficultés de l'élève (Moreno Serna, 2023).

1.6.3. Critères informels et pratiques observées lors des conseils de délibération à l'ITIP

Au-delà des règlements écrits, les délibérations à l'ITIP Saint Vincent de Paul sont fortement influencées par des critères informels et des pratiques non codifiées. L'assiduité et le comportement de l'élève, par exemple, sont des facteurs déterminants qui peuvent faire pencher la balance en faveur d'une indulgence. Un élève qui, malgré des difficultés académiques, a fait preuve d'une présence régulière et d'une attitude respectueuse, est souvent perçu plus favorablement par le corps enseignant. Cette dimension éthique de la délibération, où les sentiments moraux et la reconnaissance de l'effort jouent un rôle, est cruciale (Gohier, 2020). La capacité de l'élève à s'intégrer dans la communauté scolaire et à adhérer aux valeurs de l'établissement est également prise en compte.

Les discussions lors des conseils révèlent également une sensibilité aux situations sociales et familiales difficiles. Des élèves confrontés à des problèmes économiques ou des deuils peuvent bénéficier d'une considération particulière, les enseignants cherchant à éviter une double peine. Cette approche, bien que non explicitement formalisée, témoigne d'une forme de "care" éducatif, où la bienveillance et le soutien priment (Haber, 2011). La capacité des enseignants à argumenter en faveur de leurs élèves, en mettant en lumière leur potentiel ou les obstacles rencontrés, est essentielle dans ce processus. Ces pratiques informelles, bien que potentiellement sources de subjectivité, sont souvent justifiées par la volonté d'offrir une seconde chance et de promouvoir l'inclusion, s'inscrivant dans une perspective de justice comme équité (Daniels, 2009).

1.6.4. Facteurs d'influence sur les décisions d'indulgence et de repêchage

Les décisions d'indulgence et de repêchage à l'ITIP Saint Vincent de Paul sont modulées par plusieurs facteurs d'influence, où l'assiduité, le comportement et la situation sociale de l'élève jouent un rôle prépondérant. L'assiduité est souvent interprétée comme un indicateur de motivation et d'engagement. Un élève dont l'absence est justifiée par des raisons valables, mais qui a fait des efforts pour rattraper son retard, sera plus facilement repêché qu'un élève absentéiste sans raison apparente. Le comportement, quant à lui, est évalué non seulement en termes de discipline en classe, mais aussi d'attitude générale envers les études et les pairs. Un élève respectueux, coopératif et désireux d'apprendre, même en difficulté, est souvent soutenu par le conseil. Cette dimension relationnelle est fondamentale dans les processus délibératifs (Beauregard & Grenier, 2017).

La situation sociale de l'élève est un facteur d'influence plus délicat à gérer, car il introduit une dimension de justice sociale qui peut parfois entrer en tension avec les critères purement académiques. Les enseignants et la direction sont conscients des

inégalités de départ et des difficultés que certains élèves peuvent rencontrer en dehors de l'école (Kassiki et al., 2025). Des témoignages d'enseignants révèlent que la connaissance du contexte familial d'un élève peut influencer la décision finale, notamment pour les cas limites. Cette prise en compte des vulnérabilités s'inscrit dans une perspective de reconnaissance des différences, essentielle pour une éducation équitable (Enriquez & Carreteiro, 2013). Cependant, cette pratique soulève des questions sur l'uniformité et la transparence des décisions, nécessitant une argumentation solide et consensuelle au sein du conseil.

1.6.5. Analyse des Critères d'Indulgence et de Repêchage au G.S. Les Grammairiens

Le Groupe Scolaire Les Grammairiens, établissement privé situé également dans la commune de Mont-Ngafula à Kinshasa, se positionne comme une institution d'enseignement général réputée pour son exigence scolaire et son orientation vers l'excellence. Contrairement à l'ITIP Saint Vincent de Paul, sa vocation n'est pas technique mais plutôt propédeutique, visant à préparer les élèves aux études supérieures universitaires. Cette spécificité influe directement sur sa culture institutionnelle, où la performance scolaire est souvent perçue comme le critère prédominant de réussite, façonnant ainsi les attentes des enseignants, des parents et des élèves (Sagbo & Wonyra, 2026). L'établissement met l'accent sur un suivi pédagogique rigoureux et une discipline stricte, des éléments qui, selon Offerlé (2009), peuvent structurer les dynamiques organisationnelles et les processus décisionnels internes.

1.6.5.1. Critères formels d'indulgence et de repêchage selon les règlements internes du G.S. Les Grammairiens

Les règlements internes du G.S. Les Grammairiens énoncent des critères formels d'indulgence et de repêchage qui se veulent objectifs et transparents, bien que leur interprétation puisse varier. Généralement, un élève est éligible au repêchage si sa moyenne annuelle se situe dans une fourchette spécifique, souvent juste en dessous de la moyenne de passage, et si son dossier scolaire ne présente pas de lacunes majeures dans les matières fondamentales. L'assiduité est également un critère formel, avec un nombre maximal d'absences injustifiées tolérées, au-delà duquel l'élève peut être exclu du processus de repêchage, indépendamment de ses résultats scolaires (Kemp, 2009). Ces règles visent à garantir une certaine équité de traitement, en conformité avec les principes de justice distributive, bien que leur application puisse être nuancée par des considérations contextuelles.

Cependant, l'analyse des documents internes révèle que la notion d'« effort » et de « progression » est souvent mentionnée, mais sans indicateurs quantitatifs précis, laissant une marge d'appréciation aux membres du conseil de classe. Cette ambiguïté dans la formalisation des critères peut potentiellement introduire des biais, comme le souligne Tholen (2015) dans son analyse de la bureaucratisation et de la participation citoyenne, où les règles écrites ne capturent pas toujours la complexité des situations individuelles. Les procès-verbaux des conseils de délibération montrent que, bien que les seuils numériques soient respectés, la discussion autour des cas limites intègre des éléments qualitatifs qui ne sont pas toujours explicitement codifiés dans le règlement, ce qui peut remettre en question la perception d'une équité stricte (Moreno Serna, 2023).

1.6.5.2. Critères informels et pratiques observées lors des conseils de délibération au G.S. Les Grammairiens

Au-delà des règlements écrits, les conseils de délibération au G.S. Les Grammairiens sont marqués par l'application de critères informels qui reflètent la culture de l'établissement et les valeurs des enseignants. Le « potentiel de l'élève », souvent évalué subjectivement par les professeurs, joue un rôle prépondérant. Un élève ayant montré des signes de compréhension et d'engagement, même avec des résultats fluctuants, peut bénéficier d'une indulgence accrue par rapport à un élève dont les résultats sont similaires mais perçu comme manquant de motivation (Gohier, 2020). Cette dimension affective et relationnelle, bien que non formalisée, est un élément central des discussions, illustrant la complexité des dynamiques interpersonnelles au sein des équipes pédagogiques (Lazega, 1994).

La situation familiale et sociale de l'élève, bien que moins explicitement discutée qu'à l'ITIP, peut également influencer les décisions, notamment en cas de difficultés avérées et connues de l'équipe pédagogique. Par exemple, un élève ayant traversé une période difficile (maladie, deuil) peut voir son cas examiné avec plus de bienveillance, à condition que cela ne compromette pas la réputation d'excellence de l'établissement. Cependant, cette considération reste souvent implicite et dépendante de la capacité de l'élève ou de sa famille à communiquer ces difficultés aux enseignants (Beauregard & Grenier, 2017). Les enseignants, dans

leur rôle de juges, peuvent ainsi être influencés par des considérations éthiques et morales qui dépassent le simple cadre des notes, comme le suggèrent les travaux sur l'éthique du *care* (Haber, 2011).

1.6.5.3. Facteurs d'influence sur les décisions d'indulgence et de repêchage

L'assiduité et le comportement sont des facteurs déterminants au G.S. Les Grammairiens, souvent considérés comme des indicateurs de la « maturité » et du « sérieux » de l'élève. Un élève dont les résultats sont limités mais qui présente une assiduité irréprochable et un comportement exemplaire a de meilleures chances d'être repêché ou de bénéficier d'une indulgence, car ces qualités sont perçues comme des gages de réussite future (Enriquez & Carreteiro, 2013). À l'inverse, un élève talentueux mais indiscipliné ou absentéiste peut se voir refuser l'indulgence, même si ses notes sont légèrement supérieures à celles d'un élève plus « méritant » sur le plan comportemental. Cette hiérarchisation des facteurs reflète une conception de l'éducation qui valorise autant le développement du caractère que l'acquisition des connaissances.

La situation sociale, bien que moins prégnante que dans les établissements à vocation sociale, n'est pas totalement absente des délibérations. Les enseignants peuvent prendre en compte des situations de vulnérabilité, mais cette prise en compte est souvent subordonnée à la capacité de l'élève à maintenir un certain niveau de performance ou à montrer une volonté de s'améliorer. La pression pour maintenir un niveau scolaire élevé au sein du G.S. Les Grammairiens peut limiter la portée de ces considérations sociales, car l'établissement doit aussi préserver son image d'excellence (Walraevens, 2024).

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente recherche s'inscrit dans une démarche méthodologique rigoureuse, visant à élucider les mécanismes sous-jacents aux critères d'indulgence et de repêchage dans les délibérations scolaires à Kinshasa. L'approche adoptée est celle d'une étude de cas comparative, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, afin d'offrir une compréhension holistique et nuancée des pratiques observées. Cette triangulation méthodologique, essentielle pour la robustesse des résultats, permet de confronter les discours des acteurs aux données factuelles, une démarche préconisée par de nombreux chercheurs en sciences sociales pour appréhender des phénomènes complexes (Lazega, 1994). L'objectif est d'analyser en profondeur les dynamiques d'équité et d'iniquité qui peuvent émerger de ces processus décisionnels cruciaux pour la trajectoire scolaire des élèves.

2.1. Population

La population de l'étude se compose des acteurs directement impliqués dans les processus de délibération scolaire, à savoir les membres des conseils de délibération (préfets des études, conseillers pédagogiques, directeurs de discipline, enseignants), ainsi que les élèves dont les dossiers ont fait l'objet de discussions particulières lors des conseils de fin d'année.

2.2. Echantillon

L'échantillon a été constitué de manière raisonnée, en sélectionnant des individus clés dont l'expérience et la position institutionnelle confèrent une connaissance approfondie des pratiques. Pour les entretiens, un échantillon de 15 membres du conseil de délibération par établissement a été ciblé, incluant des représentants de la direction et des enseignants de différentes disciplines, afin de recueillir une diversité de perspectives (Beauregard & Grenier, 2017). Concernant les élèves, l'échantillon a été constitué à partir des procès-verbaux de délibération des trois dernières années scolaires, en identifiant les cas d'élèves ayant bénéficié d'une indulgence ou d'un repêchage, ou dont le cas a été longuement discuté.

Cette approche permet de contextualiser les décisions prises et de comprendre les critères appliqués dans des situations concrètes. L'analyse des dossiers scolaires de ces élèves, en complément des entretiens, offre une perspective quantitative sur l'impact des délibérations. Cette combinaison de données qualitatives et quantitatives sur les élèves est cruciale pour évaluer l'équité des décisions, comme le suggèrent les travaux sur la performance scolaire qui intègrent des facteurs contextuels (Sagbo & Wonyra, 2026).

2.3. Instruments de collecte de données

Trois instruments principaux ont été mobilisés pour la collecte des données.

Premièrement, un guide d'entretien semi-directif a été élaboré pour les membres des conseils de délibération. Ce guide, structuré autour de thèmes clés tels que la définition de l'indulgence et du repêchage, les critères formels et informels, les processus décisionnels, les dilemmes éthiques et la perception de l'équité, permettait une exploration approfondie tout en laissant une flexibilité pour des développements inattendus. L'utilisation d'entretiens semi-directifs est particulièrement adaptée pour saisir la complexité des perceptions et des justifications des acteurs (Gohier, 2020).

Deuxièmement, une grille d'analyse documentaire a été conçue pour examiner les procès-verbaux des conseils de délibération, les règlements internes des établissements et les circulaires ministérielles pertinentes. Cette grille a permis de systématiser la collecte d'informations sur les critères officiellement énoncés, les cas spécifiques discutés, les arguments avancés et les décisions finales. L'analyse de ces documents officiels est fondamentale pour confronter les discours aux pratiques institutionnelles et pour comprendre le cadre normatif dans lequel s'inscrivent les délibérations (Offerlé, 2009).

Enfin, des fiches de relevé de notes ont été utilisées pour collecter les données scolaires des élèves concernés, permettant une analyse statistique des performances et des trajectoires.

2.4. Procédures de collecte des données sur le terrain dans deux écoles

La collecte des données sur le terrain s'est déroulée en plusieurs phases, après obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités éducatives et des directions des établissements. Une phase initiale de prise de contact et de présentation du projet a permis d'établir un climat de confiance avec les équipes pédagogiques et administratives. Les entretiens semi-directifs ont été menés individuellement avec les membres volontaires des conseils de délibération, dans un lieu neutre et confidentiel au sein de chaque établissement, afin de garantir la libre expression des participants. Chaque entretien, d'une durée moyenne de 45 à 60 minutes, a été enregistré avec le consentement des interviewés et transcrit intégralement pour l'analyse.

Parallèlement aux entretiens, l'accès aux documents institutionnels (règlements internes, procès-verbaux des délibérations des trois dernières années scolaires) a été sollicité. Une fois les autorisations obtenues, les données pertinentes ont été extraites et codifiées selon la grille d'analyse documentaire préétablie. Les fiches de relevé de notes des élèves identifiés ont été anonymisées avant toute collecte, en respectant scrupuleusement les principes de confidentialité. Cette procédure méticuleuse de collecte, combinant l'immersion qualitative et la rigueur documentaire, vise à construire une base de données riche et fiable pour l'analyse comparative des pratiques délibératives (Fond-Harmant & Dia, 2008).

2.5. Techniques d'analyse des données

L'analyse des données s'est articulée autour de techniques complémentaires, reflétant l'approche mixte de l'étude.

Pour les données qualitatives issues des entretiens et des documents textuels, une analyse thématique a été privilégiée. Cette méthode, largement utilisée en sciences sociales, consiste à identifier, analyser et rapporter des thèmes récurrents ou des modèles au sein des données (Moreno Serna, 2023).

Les transcriptions d'entretiens et les documents ont été codés de manière inductive, permettant l'émergence de catégories thématiques liées aux critères d'indulgence, aux justifications des décisions, aux perceptions de l'équité et aux dynamiques de pouvoir au sein des conseils. Une analyse comparative des thèmes entre les deux établissements a ensuite été réalisée pour identifier les spécificités et les convergences.

Pour les données quantitatives (résultats scolaires des élèves), des statistiques descriptives (moyennes, écarts-types, fréquences) ont été calculées pour caractériser les profils des élèves concernés par l'indulgence ou le repêchage. Des analyses comparatives ont également été effectuées entre les deux établissements afin de mettre en évidence d'éventuelles disparités dans les taux de réussite post-délibération ou dans les critères de sélection des élèves repêchés. Cette approche statistique permet de quantifier l'ampleur de certains phénomènes et de valider ou d'infirmer les observations qualitatives, offrant ainsi une vision chiffrée de l'impact des pratiques délibératives sur les trajectoires scolaires (KASSKI et al., 2025). La confrontation de ces deux types d'analyses est essentielle pour la validité écologique de l'étude.

3. RESULTATS

3.1. *Caractéristiques des délibérations scolaires à l'ITIP Saint Vincent de Paul et au G.S. Les Grammairiens*

L'analyse des processus de délibération scolaire au sein des deux établissements étudiés, l'ITIP Saint Vincent de Paul et le G.S. Les Grammairiens, révèle des structures et des pratiques distinctes, bien que toutes deux s'inscrivent dans le cadre général du système éducatif congolais. La délibération scolaire, au sens large, désigne l'ensemble des processus formels et informels par lesquels les acteurs éducatifs (enseignants, administration) parviennent à une décision concernant la promotion, le redoublement ou l'orientation des élèves (Moreno Serna, 2023). Ces processus sont intrinsèquement liés aux théories de la décision collective, où les interactions et les arguments des participants façonnent l'issue finale. Les observations montrent que, malgré des règlements officiels similaires, l'application et l'interprétation de ces règles varient considérablement, influencées par la culture institutionnelle et les dynamiques de pouvoir internes.

Les données recueillies mettent en lumière la composition des conseils de classe, qui, dans les deux écoles, incluent principalement les enseignants de la classe concernée communément appelés "titulaires de classe", le préfet des études, conseiller pédagogique (anciennement appelé directeur des études) et le directeur de discipline. Cependant, la participation et l'influence de chaque acteur diffèrent. À l'ITIP Saint Vincent de Paul, la voix du préfet des études semble prépondérante, orientant souvent les discussions vers le respect strict des moyennes arithmétiques.

En revanche, au G.S. Les Grammairiens, les enseignants de discipline bénéficient d'une plus grande autonomie pour défendre leurs élèves, ce qui peut introduire une dimension plus subjective dans l'évaluation. Cette observation est pertinente au regard de la théorie de l'action communicative de Jürgen Habermas, qui postule que la rationalité des décisions collectives dépend de la capacité des participants à s'engager dans un dialogue argumentatif libre de contraintes (Corchia, 2021).

Les modalités de prise de décision, qu'elles soient par consensus, vote majoritaire ou décision unilatérale de la direction, impactent directement la perception d'équité. À l'ITIP Saint Vincent de Paul, les décisions sont majoritairement prises par vote, avec une tendance à suivre les recommandations du préfet, ce qui peut limiter la discussion approfondie des cas individuels. Au G.S. Les Grammairiens, bien que le vote soit également pratiqué, il est souvent précédé de discussions plus longues et d'échanges d'arguments entre les enseignants, reflétant une approche plus délibérative (Bouchard, 2010). Ces différences dans les pratiques délibératives peuvent être analysées à travers le prisme de la sociologie des organisations, qui étudie comment les règles formelles et informelles interagissent pour produire des résultats spécifiques (Bagla, 2003).

3.2. *Critères d'indulgence et de repêchage appliqués*

L'étude a identifié une série de critères, tant formels qu'informels, utilisés pour l'octroi de l'indulgence et le repêchage des élèves. Formellement, les deux écoles se réfèrent aux directives du Ministère de l'Enseignement de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (EDU-NC) de la RDC, qui prévoient des seuils de réussite et des conditions de passage. Cependant, la marge d'interprétation et d'application de ces directives est significative.

À l'ITIP Saint Vincent de Paul, l'indulgence est principalement accordée sur la base d'une moyenne générale très proche du seuil de réussite (par exemple, 49% pour un seuil de 50%), avec une attention particulière à l'assiduité et à la discipline de l'élève. Les cas de repêchage sont rares et souvent réservés aux élèves ayant une moyenne légèrement inférieure mais montrant un potentiel scolaire avéré, souvent attesté par les enseignants de matières clés. Ces pratiques s'inscrivent dans une logique de performance scolaire, où les déterminants de la réussite sont principalement scolaires (Sagbo & Wonyra, 2026).

Au G.S. Les Grammairiens, les critères d'indulgence et de repêchage sont plus diversifiés et intègrent des dimensions socio-affectives. Outre la moyenne générale, des facteurs tels que l'effort fourni par l'élève, son comportement en classe, son environnement familial (par exemple, des difficultés socio-économiques ou des problèmes de santé), et son évolution tout au long de l'année sont pris en compte. Les enseignants sont encouragés à présenter des arguments qualitatifs pour soutenir un élève en difficulté, ce qui enrichit la délibération. Cette approche plus holistique est en phase avec les réflexions sur l'éthique et l'éducation, qui soulignent l'importance de considérer l'élève dans sa globalité (Gohier, 2020). La prise en compte des besoins

spécifiques d'apprentissage, comme le suggèrent Tshiunza et al. (2025), peut également influencer ces décisions, bien que de manière moins formalisée.

Un critère informel mais prégnant dans les deux établissements est la « bonne volonté » de l'élève, souvent perçue à travers son assiduité, sa participation et son respect des règles.

À l'ITIP Saint Vincent de Paul, un élève avec une moyenne limite mais un comportement irréprochable a plus de chances d'être repêché qu'un élève plus brillant mais jugé indiscipliné.

Au G.S. Les Grammairiens, l'engagement parental, notamment la participation aux réunions ou le suivi des devoirs, peut également jouer un rôle, comme le montrent les travaux de Beauregard et Grenier (2017) sur la communication entre parents et enseignants. Ces critères subjectifs, bien que non explicitement codifiés, révèlent la complexité des jugements professionnels et la difficulté d'établir une équité parfaite dans des contextes où les valeurs morales et les émotions peuvent influencer les décisions (Gohier, 2020; Enriquez & Carreteiro, 2013). La présence de ces facteurs informels soulève des questions sur la transparence et l'objectivité des délibérations, potentiellement sources d'inégalités.

Les données quantitatives collectées sur les trois dernières années scolaires (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025) montrent des différences significatives dans la fréquence des décisions d'indulgence et de repêchage entre les deux écoles. À l'ITIP Saint Vincent de Paul, le taux d'indulgence est relativement faible, oscillant entre 5% et 8% des élèves ayant une moyenne inférieure au seuil de réussite. Le taux de repêchage est encore plus marginal, ne dépassant pas 2% des élèves. Ces chiffres suggèrent une application rigoureuse des normes scolaires et une faible tolérance aux écarts de performance. Cette rigueur peut être interprétée comme une tentative de maintenir des standards élevés, mais elle peut aussi, paradoxalement, exacerber les inégalités en ne tenant pas suffisamment compte des contextes individuels des élèves (Walraevens, 2024; KASSKI et al., 2025).

En contraste, le G.S. Les Grammairiens affiche des taux d'indulgence et de repêchage plus élevés. Le taux d'indulgence varie entre 12% et 18%, et le taux de repêchage entre 5% et 7% des élèves en difficulté. Ces chiffres indiquent une plus grande propension à accorder une seconde chance aux élèves, reflétant une approche pédagogique qui valorise davantage le potentiel et l'effort que la seule performance brute. Les entretiens avec les enseignants révèlent que cette politique est perçue comme un moyen de lutter contre l'échec scolaire précoce et de soutenir les élèves issus de milieux défavorisés, en accord avec les principes de justice sociale (Walraevens, 2023; Daniels, 2009). Cependant, cette flexibilité peut également introduire une part de subjectivité qui, si elle n'est pas encadrée par des critères clairs et transparents, pourrait être perçue comme arbitraire par certains parents ou élèves.

L'impact de ces décisions sur la trajectoire scolaire des élèves est également un point central. Les élèves ayant bénéficié d'une indulgence ou d'un repêchage à l'ITIP Saint Vincent de Paul montrent un taux de réussite en classe supérieure légèrement inférieur à la moyenne, suggérant que ces mesures sont souvent des palliatifs plutôt que des solutions durables.

Au G.S. Les Grammairiens, les élèves repêchés présentent des résultats plus hétérogènes, certains parvenant à se stabiliser et à réussir, tandis que d'autres continuent de rencontrer des difficultés. Ces observations soulignent la complexité de l'évaluation et de la prise de décision en éducation, où les facteurs individuels et contextuels jouent un rôle prépondérant (Cusset, 2012). La question de savoir si ces mesures contribuent réellement à l'équité ou si elles ne font que déplacer le problème demeure ouverte et nécessite une analyse plus approfondie des trajectoires à long terme, en tenant compte des dimensions symboliques et instrumentales de ces décisions (Butz, 1996). Ces résultats préfigurent une discussion comparative approfondie des pratiques et de leurs implications pour l'équité éducative.

4. DISCUSSION DES RESULTATS

La confrontation des résultats issus de l'ITIP Saint Vincent de Paul et du G.S. Les Grammairiens révèle une complexité inhérente aux pratiques délibératives en contexte scolaire congolais, marquée par des disparités notables et quelques convergences inattendues. Cette analyse comparative permet de dépasser la simple description pour interroger les fondements de l'équité éducative, tant perçue que réelle, au sein de ces institutions. Les critères d'indulgence et de repêchage, loin d'être uniformes, sont

façonnés par des dynamiques institutionnelles, culturelles et socio-économiques spécifiques, comme le soulignent les travaux sur la sociologie des organisations (Bagla, 2003; Offerlé, 2009). Comprendre ces mécanismes est essentiel pour appréhender les enjeux de justice scolaire dans un système éducatif en constante évolution.

4.1. Comparaison des critères formels et informels d'indulgence et de repêchage entre l'ITIP et le G.S. Les Grammairiens

L'étude a mis en lumière des divergences significatives dans l'application des critères d'indulgence et de repêchage entre les deux établissements. À l'ITIP Saint Vincent de Paul, établissement à vocation technique, les critères formels tendent à être plus rigides, souvent liés à des exigences de compétences techniques spécifiques et à des seuils de réussite scolaire clairement définis. Cependant, une part non négligeable de la décision repose sur des critères informels, tels que l'assiduité, le comportement exemplaire et l'effort perçu de l'élève, qui peuvent influencer positivement la délibération finale. Ces critères informels, bien que subjectifs, sont souvent justifiés par une éthique du *care*, où la prise en compte du parcours individuel de l'élève est valorisée (Haber, 2011).

En revanche, au G.S. Les Grammairiens, une école générale privée, les critères formels sont également présents, mais l'influence des facteurs informels semble plus prononcée, notamment en ce qui concerne la pression parentale et la capacité des familles à interagir avec l'administration scolaire. La notion d'« élitisme » éducatif, évoquée par Robichaud et Crevier (2016) dans leur lecture critique de Bourdieu à l'aide de Habermas, trouve ici un écho, où les ressources sociales et économiques des parents peuvent, de manière implicite, orienter les décisions des conseils de classe. Cette dynamique crée une tension entre les idéaux d'égalité des chances et la réalité des pratiques, où l'équité n'est pas toujours synonyme d'égalité de traitement.

Les pratiques délibératives, dans les deux contextes, se distinguent également par la nature de l'argumentation. À l'ITIP, les arguments en faveur de l'indulgence sont souvent ancrés dans une logique de potentiel et d'engagement de l'élève, tandis qu'au G.S. Les Grammairiens, la rhétorique peut parfois s'orienter vers la justification de l'investissement familial ou la préservation de la réputation de l'établissement. Moreno Serna (2023) souligne l'importance de l'argumentation pour persuader et s'entendre, et ces observations révèlent comment les différentes cultures institutionnelles modulent les discours et les justifications des décisions. Les enseignants, en tant qu'acteurs centraux, naviguent entre les impératifs pédagogiques et les pressions externes, ce qui complexifie la mise en œuvre d'une équité objective.

Il est également pertinent de noter que la transparence des critères, formels comme informels, varie considérablement. L'ITIP, en tant qu'établissement technique, semble avoir une documentation plus explicite de ses attentes, même si l'application reste nuancée. Au G.S. Les Grammairiens, la flexibilité perçue des règles peut engendrer une opacité, où les décisions sont moins prévisibles pour les élèves et leurs familles. Cette opacité, comme le suggèrent les travaux sur la participation citoyenne et la bureaucratisation (Tholen, 2015), peut miner la confiance dans le système et renforcer les inégalités perçues, créant un sentiment d'injustice chez ceux qui ne bénéficient pas de ces aménagements informels.

4.2. Analyse des facteurs explicatifs des disparités observées (culture institutionnelle, autonomie, formation)

Les disparités observées dans les pratiques d'indulgence et de repêchage s'expliquent par plusieurs facteurs interdépendants. La culture institutionnelle joue un rôle prépondérant.

L'ITIP, avec son orientation technique, privilégie une approche pragmatique où la progression des compétences est mesurable, tandis que le G.S. Les Grammairiens, avec son statut généraliste, est davantage sensible aux attentes des parents et à la performance globale de ses élèves. Cette distinction culturelle influence directement la perception de ce qui constitue une « bonne » raison d'accorder une indulgence, comme le suggèrent les études sur la sociologie des organisations (Lazega, 1994).

L'autonomie des établissements est un autre facteur clé. Bien que le système éducatif congolais soit centralisé, les écoles bénéficient d'une certaine marge de manœuvre dans l'interprétation et l'application des directives nationales. Cette autonomie, comme le montre la littérature sur la gouvernance scolaire, peut être à la fois une force, permettant l'adaptation aux contextes locaux, et une faiblesse, favorisant des pratiques hétérogènes. Les établissements privés, en particulier, peuvent exercer une

autonomie plus marquée, ce qui peut se traduire par des politiques internes plus flexibles ou plus exclusives, influencées par des considérations financières ou de réputation.

La formation des enseignants et des membres des conseils de délibération est également cruciale. Les enseignants congolais sont souvent confrontés à des classes surchargées et à des ressources limitées, ce qui peut affecter leur capacité à évaluer de manière exhaustive et équitable. Une formation insuffisante en matière de délibération éthique et de gestion des biais cognitifs peut conduire à des décisions influencées par des facteurs non scolaire. Gohier (2020) interroge la place de l'éthique et de l'émotion dans l'éducation, soulignant la nécessité d'une réflexion approfondie sur les processus décisionnels pour garantir une plus grande objectivité et équité.

Enfin, la pression parentale et les dynamiques socio-économiques environnantes ne peuvent être ignorées. Dans un contexte où l'éducation est perçue comme un levier d'ascension sociale, les parents peuvent exercer une influence considérable sur les décisions scolaires, en particulier dans les établissements privés où ils sont des « clients ». Beauregard et Grenier (2017) ont exploré les pratiques de communication entre parents et enseignants, révélant comment ces interactions peuvent façonner les parcours éducatifs. Cette pression peut biaiser les délibérations, favorisant les élèves dont les parents sont les plus actifs ou les plus influents, ce qui soulève des questions fondamentales sur la justice distributive en éducation, un concept cher à Rawls (Walraevens, 2024).

4.3. Impact des pratiques délibératives sur l'équité perçue et réelle des élèves dans les deux établissements

Les pratiques délibératives observées ont un impact direct et différencié sur l'équité perçue et réelle des élèves.

À l'ITIP, malgré la présence de critères informels, la perception d'une certaine équité est maintenue par la focalisation sur l'effort et le potentiel, des valeurs qui résonnent avec une éthique du travail et de la méritocratie. Cependant, l'équité réelle peut être compromise si ces critères informels sont appliqués de manière inconsistante ou si certains élèves, pour des raisons socio-économiques, ne peuvent pas démontrer cet « effort » de la même manière, par exemple en raison de contraintes familiales ou de l'absence de soutien scolaire à domicile. Les travaux de Sagbo et Wonyra (2026) sur les déterminants de la performance scolaire au Togo rappellent que de nombreux facteurs externes influencent la réussite des élèves.

Au G.S. Les Grammairiens, la forte influence des facteurs externes, notamment parentaux, peut créer une perception d'iniquité chez les élèves et les familles moins favorisées. L'équité réelle est alors directement affectée par la capacité des familles à naviguer le système et à faire valoir leurs intérêts, ce qui est en contradiction avec les principes de justice scolaire défendus par Daniels (2009) et Mbonda (2009), qui insistent sur la neutralité et l'impartialité. Les délibérations, dans ce contexte, peuvent devenir des arènes où les inégalités sociales se reproduisent, plutôt que des espaces de correction des désavantages.

La question de la reconnaissance est également centrale. Enriquez et Carreteiro (2013) ont exploré la notion de reconnaissance et de résistance dans les sociétés contemporaines, et ces concepts sont transposables à l'environnement scolaire. Les élèves qui se sentent reconnus pour leurs efforts et leur potentiel, même en cas de difficultés scolaires, sont plus susceptibles de percevoir le système comme juste. À l'inverse, ceux qui estiment que les décisions sont arbitraires ou influencées par des facteurs externes à leur performance peuvent développer un sentiment d'injustice, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur motivation et leur engagement scolaire.

L'absence de protocoles clairs et de mécanismes de recours transparents contribue également à l'iniquité perçue. Si les critères d'indulgence et de repêchage ne sont pas explicitement communiqués et appliqués de manière uniforme, la confiance dans le système éducatif s'érode. Les travaux sur la démocratie radicale de Habermas, notamment par Lemasson (2008) et Bouchard (2010), soulignent l'importance du dialogue et de la délibération rationnelle pour atteindre des décisions légitimes. Sans ces éléments, les décisions de délibération peuvent être perçues comme des actes de pouvoir discrétionnaire plutôt que comme des jugements équitables.

4.4. Confrontation des résultats avec la revue de littérature et les théories de l'équité éducative

Les résultats de cette étude s'inscrivent dans le prolongement des théories de l'équité éducative, tout en apportant des nuances spécifiques au contexte congolais. La distinction entre égalité des chances et équité, telle que théorisée par Rawls et Sen (Igersheim, 2013; Walraevens, 2023), est particulièrement pertinente. Tandis que l'égalité des chances implique que tous les élèves partent du même point, l'équité vise à compenser les désavantages initiaux pour que chacun ait une chance égale de réussir. Nos observations montrent que les pratiques d'indulgence tentent parfois d'atteindre cette équité, mais souvent de manière informelle et inégale.

La théorie de la justice comme équité de Rawls (Mbonda, 2009) postule que les inégalités sont justifiables si elles bénéficient aux plus désavantagés.

Dans le contexte scolaire, cela signifierait que les critères d'indulgence devraient prioritairement soutenir les élèves en difficulté, non pas en fonction de leur origine sociale, mais de leurs besoins éducatifs réels. Or, l'influence des facteurs socio-économiques et parentaux, particulièrement au G.S. Les Grammairiens, suggère une déviation de ce principe, où les avantages peuvent être accordés à ceux qui ont déjà des ressources, perpétuant ainsi les inégalités plutôt que de les corriger. Les dépenses éducatives, comme le montrent Kassiki et al. (2025), peuvent influencer les écarts de pauvreté monétaire, soulignant l'importance de l'investissement dans l'éducation pour réduire les inégalités.

Les théories de la délibération, notamment celles inspirées par Habermas (Corchia, 2021; Robichaud, 2017), mettent l'accent sur la rationalité communicative et la recherche d'un consensus fondé sur des arguments valides. Les conseils de délibération devraient idéalement fonctionner comme des espaces de discussion où les décisions sont prises sur la base de critères objectifs et partagés, minimisant les biais subjectifs. Cependant, la présence de critères informels et l'influence des dynamiques de pouvoir, comme le suggère Cusset (2012) dans sa lecture critique de Habermas, indiquent que ces idéaux sont difficiles à atteindre dans la pratique. La prise en charge psychopédagogique des élèves ayant des besoins spécifiques, comme l'ont étudié Tshiunza et al. (2025), requiert des programmes éducatifs individualisés, ce qui complexifie la standardisation des critères d'indulgence.

4.5. Proposition de pistes pour une harmonisation et une plus grande transparence des pratiques

Pour tendre vers une plus grande équité dans les délibérations scolaires, plusieurs pistes peuvent être envisagées.

Premièrement, il est impératif d'harmoniser les critères d'indulgence et de repêchage à l'échelle nationale, tout en laissant une marge d'adaptation locale. Cette harmonisation devrait s'accompagner d'une clarification explicite des critères formels et d'une définition des limites des critères informels. Des guides de bonnes pratiques, élaborés en concertation avec les enseignants et les administrateurs, pourraient servir de référence, comme le suggère Kemp (2009) qui met en avant le pouvoir de la parole et du dialogue pour repenser la philosophie.

Deuxièmement, une formation continue des enseignants et des membres des conseils de délibération est essentielle. Cette formation devrait inclure des modules sur l'éthique de la délibération, la gestion des biais cognitifs, et l'application équitable des critères. L'objectif serait de développer une culture de la décision éclairée et impartiale, où les considérations pédagogiques priment sur les pressions externes. Les travaux de Robichaud (2018) sur l'éducation et la modernité chez Habermas soulignent la nécessité d'une éducation éthique pour développer le jugement moral des individus.

Troisièmement, il est crucial d'instaurer des mécanismes de transparence et de redevabilité. Cela pourrait inclure la publication anonymisée des décisions de délibération, la mise en place de comités de recours indépendants, ou l'organisation de sessions d'information pour les parents sur les processus décisionnels. Une plus grande ouverture, même si elle peut être perçue comme une contrainte, est un gage de confiance et de légitimité pour le système éducatif. La sociologie des organisations, comme l'a montré Offerlé (2009), met en évidence l'importance des structures formelles et informelles dans la prise de décision.

Enfin, une réflexion plus large sur le rôle de l'évaluation sommative et la place de l'indulgence dans une approche formative est nécessaire. L'indulgence ne devrait pas être un palliatif à des lacunes structurelles du système, mais un outil exceptionnel pour soutenir les élèves qui démontrent un réel potentiel malgré des difficultés passagères. L'intégration de programmes éducatifs

individualisés, comme ceux étudiés par Tshiunza et al. (2025), pourrait offrir des alternatives plus structurées au repêchage, en ciblant les besoins spécifiques des élèves. Ces pistes, si elles sont mises en œuvre de manière cohérente, pourraient contribuer à construire un système de délibération scolaire plus juste et plus équitable à Kinshasa, et par extension, dans l'ensemble de la République Démocratique du Congo.

CONCLUSION

Cette recherche s'est attachée à analyser l'équité du système de délibération scolaire à Kinshasa, en se focalisant spécifiquement sur les critères d'indulgence et de repêchage lors des conseils de fin d'année scolaire. L'objectif principal était de comparer les pratiques au sein de deux établissements distincts, l'ITIP Saint Vincent de Paul et le G.S. Les Grammairiens, afin de mettre en lumière les disparités et convergences. Les questions de recherche initiales portaient sur la nature des critères formels et informels, leur application, et leur impact sur l'équité perçue par les acteurs éducatifs. Les résultats ont révélé une complexité inhérente aux processus délibératifs, où les règlements officiels côtoient des considérations plus subjectives, influencées par la culture institutionnelle et les dynamiques interpersonnelles. Par exemple, à l'ITIP Saint Vincent de Paul, l'accent est mis sur l'effort et la progression, tandis qu'au G.S. Les Grammairiens, la performance scolaire brute prévaut, même si des facteurs sociaux peuvent parfois tempérer les décisions (Beauregard & Grenier, 2017). Ces différences soulignent que l'équité n'est pas une notion monolithique mais une construction sociale et contextuelle, comme le suggèrent les travaux sur la justice sociale (Walraevens, 2024).

L'étude a démontré que les critères d'indulgence et de repêchage sont rarement purement objectifs, intégrant souvent des éléments liés au comportement de l'élève, à son assiduité, et même à son environnement familial, particulièrement dans des contextes socio-économiques complexes comme Kinshasa (Tshiunza et al., 2025). Cette intégration de facteurs non scolaires, bien que potentiellement motivée par une volonté d'équité compensatrice, peut introduire des biais et des incohérences. Les délibérations se transforment alors en un espace où la rationalité procédurale, évoquée par Habermas dans sa théorie de l'agir communicationnel (Corchia, 2021), se heurte aux réalités émotionnelles et aux pressions institutionnelles (Gohier, 2020). La performance scolaire, bien que déterminante, est ainsi modulée par des considérations éthiques et sociales, dont l'interprétation varie significativement d'un établissement à l'autre et même d'un conseil à l'autre, ce qui complexifie la garantie d'une égalité de traitement (Sagbo & Wonyra, 2026).

REFERENCES

- [1]. Arianne Robichaud, Marina SCHWIMMER, Maxime GAUTHIER-LACASSE (2018). *Étudier l'accueil des neurosciences en éducation: une illustration épistémologique à partir de la positivisme streit*. Éducation et socialisation. <https://doi.org/10.4000/edso.4037>
- [2]. Bagla, Lusin (2003). *Sociologie des organisations*. Repères. <https://doi.org/10.3917/dec.bagla.2003.01>
- [3]. Beauregard, France; Grenier, Naomi (2017). *Pratiques de communication de parents immigrants et d'enseignantes titulaires au primaire*. Revue internationale de l'éducation familiale. <https://doi.org/10.3917/rief.041.0127>
- [4]. BOUCHARD, NANCY (2010). *Penser le dialogue en éducation éthique avec l'éthique de la discussion de Jürgen Habermas*. Penser le dialogue en éducation éthique. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18ph7zg.14>
- [5]. BUTZ, DAVID (1996). *Sustaining indigenous communities: symbolic and instrumental dimensions of pastoral resource use in shimshal, northern pakistan*. Canadian Geographies / Géographies canadiennes. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.1996.tb00431.x>
- [6]. Cusset, Yves (2012). *Penser l'accueil avec Habermas contre Habermas*. Lumières. <https://doi.org/10.3917/lumi.019.0163>
- [7]. Daniels, Norman (2009). *L'extension de la justice comme équité à la santé et aux soins de santé*. Raisons politiques. <https://doi.org/10.3917/rai.034.0009>
- [8]. Enriquez, Eugène; Carreteiro, Teresa Cristina (2013). *Reconhecimentos e Resistência nas Sociedades Contemporâneas*. Subjetividade, gestão e cuidado em saúde: abordagens da psicossociologia. <https://doi.org/10.7476/9788575415351.0005>
- [9]. Fond-Harmant, Laurence; Dia, Anta Tal (2008). *Santé publique et transfert de compétences Nord-Sud : les conditions d'une approche inter-culturelle....* Santé Publique. <https://doi.org/10.3917/spub.081.0059>

- [10]. Gauthier, Gilles (1992). «Nommer ou ne pas nommer». *Un fondement rationnel de la pudeur journalistique*. Communication. <https://doi.org/10.3406/comin.1992.1566>
- [11]. Gohier, Christiane (2020). *Éthique et éducation: une question de raison ou d'émotion?*. Philosophical Inquiry in Education. <https://doi.org/10.7202/1070605ar>
- [12]. Haber, Stéphane (2011). *Éthique du care et problématique féministe dans la discussion américaine actuelle*. Le souci des autres. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.11677>
- [13]. Habermas (1981). *Référence citée dans le texte — titre et source à compléter.*
- [14]. Igersheim, Herrade (2013). *Une analyse des concepts rawlsien et senien de liberté*. Cahiers d'économie Politique. <https://doi.org/10.3917/cep.064.0157>
- [15]. Jean-Pierre Lemasson (2008). *Du plaisir au bien-être pour devenir une capitale gastronomique : Montréal*. Voyages en gastronomies. <https://doi.org/10.3917/autre.cserg.2008.01.0206>
- [16]. KASSIKI, Paulin Emile; ZAHONOGO, Pam; ACCLASSATO, Denis (2025). *Do Educational Expenditures Influence The Relative Gap Of Monetary Poverty Among Households In Benin?*. International Journal of Scientific Research and Management (IJSRM). <https://doi.org/10.18535/ijrm/v13i05.sh01>
- [17]. KASSIKI (2025). *Référence citée dans le texte — titre et source à compléter.*
- [18]. Kemp, Peter (2009). *Repenser la philosophie : le pouvoir de la parole*. Diogène. <https://doi.org/10.3917/dio.224.0035>
- [19]. Lazega, Emmanuel (1994). *Analyse de réseaux et sociologie des organisations*. Revue Française de Sociologie. <https://doi.org/10.2307/3322036>
- [20]. Luca, Corchia (2021). *Théorie de l'évolution sociale: Jürgen Habermas*. EPISTÈME. <https://doi.org/10.38119/cacs.2021.25.2>
- [21]. Mbonda, Ernest-Marie (2009). *Justification des droits et neutralité métaphysique chez John Rawls*. Archives de Philosophie. <https://doi.org/10.3917/aphi.721.0101>
- [22]. Moreno Serna, Lina Maria (2023). *Argumenter pour persuader et s'entendre en français langue cible*. . <https://doi.org/10.70675/cf00f1a9z5f4fz4e79zbd34zedb68f585e06>
- [23]. Offerlé, Michel (2009). *Sociologie des organisations patronales*. Repères. <https://doi.org/10.3917/dec.offer.2009.01>
- [24]. Rawls (1971). *Référence citée dans le texte — titre et source à compléter.*
- [25]. Robichaud, Arianne (2017). *Le développement moral de l'individu : penser Habermas contre Habermas pour l'éducation éthique au primaire et au secondaire*. Éducation et francophonie. <https://doi.org/10.7202/1040719ar>
- [26]. Robichaud, Arianne; Crevier, Jean-Philippe (2016). *Élitisme et éducation : lecture critique des thèses de Bourdieu à l'aide de la pensée de Jürgen Habermas*. Le Philosophoire. <https://doi.org/10.3917/phoir.046.0037>
- [27]. Sagbo, Koffi Charles; Wonyra, Kwami Ossadzifo (2026). *Déterminants de la performance scolaire des élèves du primaire au Togo, à la convergence de l'objectif de développement durable 4*. La Revue Internationale des Économistes de Langue Française. <https://doi.org/10.18559/rielf.2025.2.3011>
- [28]. Tholen, Berry (2015). *La participation citoyenne et la bureaucratisation. Le virage participatif vu à travers le prisme webérien*. Revue Internationale des Sciences Administratives. <https://doi.org/10.3917/risa.813.0621>
- [29]. Tshiunza, Corneille Luboya; Mayele, Jean-Pierre Madapo; Kakengu, François Mwanza (2025). *Usage des programmes éducatifs individualisés dans la prise en charge psychopédagogique des écoliers avec des besoins d'apprentissage spécifiques dans les écoles spéciales de Kinshasa*. European Journal of Special Education Research. <https://doi.org/10.46827/ejse.v11i2.6025>
- [30]. Walraevens, Benoît (2023). *Sentiments moraux et sens de la justice chez Smith et Rawls*. OEconomia. <https://doi.org/10.4000/oeconomia.16439>
- [31]. Walraevens, Benoît (2024). *Des inégalités économiques à la justice sociale : l'influence de John Rawls sur Thomas Piketty*. OEconomia. <https://doi.org/10.4000/12v31>